



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Exercice 2022

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Les chiffres du service d'assainissement

Commune de Commercy

<p><u>Territoire</u></p> <p>1 974 abonnés</p>	<p>4 965 habitants desservis</p> <p>1 974 abonnés</p>
<p><u>Exploitation</u></p> <p>En affermage par SAUR</p>	<p>SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.</p> <p>La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
<p><u>Collecte/réception d'effluents</u></p> <p>50,1 km de réseau eaux usées</p> <p>312 898 m³ facturés</p>	<p>312 898 m³ ont été facturés au titre de l'assainissement aux abonnés du service.</p> <p>Le réseau de collecte est unitaire ou séparatif, selon les secteurs.</p>
<p><u>Epuration</u></p> <p>576 236 m³ reçus à la STEP</p> <p>574 078 m³ traités</p>	<p>576 236 m³ d'eaux usées et pluviales ont été reçus sur la station d'épuration soit 181,28% des volumes facturés.</p> <p>145,81 Tonnes de Matières sèches de boues ont été évacuées en 2022.</p>
<p><u>Rejet au milieu naturel</u></p> <p>100% de conformité</p>	<p>100% d'analyses conformes aux normes de rejet au milieu naturel</p> <p>98,7% de la pollution reçue en DBO5 a été éliminée, 94,6% pour la DCO, 98,7% pour les MES, 1,8% pour l'azote global et 94,6% pour le phosphore</p>
<p><u>Prix</u></p> <p>343,79 € pour 120 m³</p>	<p>Le prix du service comprend uniquement une partie variable (prix au m³ consommé).</p> <p>Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2022 un montant de 343,79 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2022, toutes taxes comprises) .</p> <p>Sur ce montant, 45% reviennent au délégataire pour l'entretien et le fonctionnement des ouvrages d'assainissement, 38% reviennent à la collectivité pour les investissements, et les taxes s'élèvent à 17%.</p>

SOMMAIRE

Préambule.....	4
1. Présentation générale du service.....	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service	4
1.3. Assiette du service.....	5
1.4. Le réseau de collecte des eaux usées	5
1.5. Les stations d'épuration	5
2. Les faits marquants de l'exercice	6
2.1. L'essentiel de l'année 2022.....	6
2.2. Volumes traités	8
2.3. Qualité du traitement des eaux usées	8
2.4. Production et évacuation des boues et sous-produits	9
2.5. Les opérations d'entretien du réseau	9
2.6. Les opérations de renouvellement	9
2.7. Les investissements.....	11
2.8. Les projets à l'étude par la commune en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	11
2.9. Détail sur l'indicateur connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.2B)	13
2.10. Détail de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	15
3. Indicateurs financiers	16
3.1. Les tarifs	16
3.2. La facture 120 m3.....	16
3.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire	17
3.4. Le budget annexe Assainissement de la Commune.....	18
4. Les indicateurs de performance	20
4.1. Indicateurs descriptifs :	20
4.2. Indicateurs de performance :.....	21
ANNEXE - Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	25

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ✓ La nature et l'importance du service rendu ;
- ✓ La qualité et la performance du service rendu.

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau communal.

La commune assure les compétences suivantes :

- ✓ Collecte des eaux usées
- ✓ Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 4 965 habitants.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société SAUR.

Le contrat d'affermage est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 7 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2027.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ L'exploitation, de façon à assurer la continuité du service aux usagers, des infrastructures d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales, dont notamment : l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations comprenant : Les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires,
 - Les stations de relèvement et postes de relevage,
 - Les déversoirs d'orage,
 - Les bassins de rétention des eaux pluviales,
 - La station d'épuration.
- ✓ La conduite des relations avec les usagers du service,
- ✓ La fourniture régulière et sur demande à la Collectivité de toutes informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service,
- ✓ L'exécution des travaux prévus par le présent contrat.

Le contrat n'a fait l'objet d'aucun avenant.

1.3. Assiette du service

<i>Données en lien avec les usagers du service</i>	2021	2022
Nombre d'usagers assujettis	1 957	1 974
Volumes facturés (m ³)	321 319	312 898

Le nombre d'abonnés est de 1 974.

L'assiette de facturation du service est de 312 898 m³

1.4. Le réseau de collecte des eaux usées

1.4.1. Réseaux et branchements

Le réseau de la commune comprend :

	2022
Réseau gravitaire séparatif (ml)	44 687
Réseau de refoulement séparatif (ml)	206
Réseau gravitaire unitaire (ml)	5 202
Réseau refoulement unitaire (ml)	5
Total réseau eaux usées (ml)	50 100
Nombre de branchements (y compris hors service)	1 986
Nombre de bouches d'égout, grilles, avaloirs	2 285
Nombre de déversoirs d'orage	2
Nombre de postes	6

1.4.2. Les postes de relèvement

Le réseau est équipé de 6 postes de relèvement ou refoulement permettant d'acheminer les effluents vers la station d'épuration.

1.5. Les stations d'épuration

La commune possède une station d'épuration qui présente les caractéristiques suivantes :

	Année de mise en service	Description	Capacité nominale (Eq. Hab.)	Milieu récepteur
STEP de Commercy	1981	Boues activées	12 500	Ruisseau des Roses

La capacité nominale de traitement des eaux usées dont dispose la commune est de 12 500 Equivalent Habitants.

Les normes de rejet imposées (concentration maximum et/ou rendement minimum) pour cette station d'épuration sont les suivantes :

	DCO	DBO5	MES	NGL	PT
STEP de Commercy	90 mg/L (ou 75%)	25 mg/L (ou 90%)	30 mg/L (ou 90%)	15 mg/L (ou 70%)	2 mg/L (ou 80%)

2. Les faits marquants de l'exercice

2.1. L'essentiel de l'année 2022

Le fonctionnement de la station d'épuration de Commercy en 2022 est globalement satisfaisant.

La charge hydraulique moyenne pour l'année est de 1 578 m³/j soit 84,2 % de la capacité nominale (1 875 m³/j) et 36 % du débit de référence 2021 (4 363 m³/j). Lors d'évènements pluvieux ponctuels ou prolongés, le délégataire constate que les charges hydrauliques moyenne et de pointe augmentent fortement.

La charge polluante moyenne sur les bilans d'autosurveillance pour l'année 2022 est de 319 kg/j de DBO₅, soit 42,5 % de la capacité nominale (750 kg DBO₅/j) et 5 317 EH. Les charges entrantes totales annuelles sont globalement légèrement supérieures à celles de 2021.

Les paramètres carbonés et azotés sont conformes aux exigences de l'arrêté d'exploitation sur l'année 2022 mais ce ne fût pas le cas sur le paramètre phosphore. En effet, la concentration et le rendement en phosphore n'ont pas respectés lors du bilan du 21/09/2022, le rendement est non respecté lors du bilan du 23/11/2022. Toutefois les moyennes annuelles sont respectées.

Le fonctionnement de la file boue de la station d'épuration est correct. Le fonctionnement du filtre-pressé permet d'obtenir des boues avec une bonne siccité. Les boues sont conformes à l'épandage agricole en vue de leur valorisation. Cependant les boues étant contaminées par le SARS-CoV2 depuis mars 2020. Un épandage des boues sans hygiénisation n'est pas permis. De ce fait sur l'année 2022 nous avons envoyé les boues déshydratées sur la plateforme de compostage de Meuse Compost à Gironville pour un tonnage de 145,81 TMS.

Au niveau de l'exploitation du réseau, le délégataire a hydrocuré préventivement 5 390 ml, soit 10,8% du linéaire, réaliser en parallèle des inspections caméra sur un linéaire 1 250 ml soit 4,2% du linéaire ainsi que nettoyer l'ensemble des avaloirs communaux.

Saur a procédé également à 15 interventions de débouchages curatives ainsi qu'au nettoyage des postes de relevage.

Enfin au niveau des contrôles de conformité des branchements, le délégataire a réalisé 41 contrôles au cours de 2022 avec l'identification de 17 branchements non-conformes. Les abonnés concernés vont recevoir un courrier validé par la Collectivité afin de réaliser des travaux de mise en conformité. Saur a en parallèle continué ses investigations sur le réseau afin de mieux appréhender les problématiques rencontrées et comprendre celui-ci.

Différentes propositions d'améliorations sont en cours de validation ou de chiffrage, ces investigations se poursuivront en 2023.

Les principaux travaux réalisés cette année

2022 fût une année riche au niveau des travaux réalisés sur la commune de Commercy. Sur le réseau, on peut citer les principaux travaux ci-dessous :

- Remise en état du carneau d'eau pluviale situé ruelle de la Sous-Préfecture, en effet lors de gros évènements pluvieux, un débordement du réseau d'eau pluviale sur la voie publique a été constaté par les riverains. Après passage caméra par les équipes SAUR, il s'est avéré que cet ouvrage était partiellement écroulé empêchant l'évacuation des eaux ;

- Débouchage du réseau d'eau pluviale de la rue Port Canal qui était obstrué à plus de 90%. Il restera des travaux à finaliser avec la pose d'une tête de pont ainsi que le tubage d'une partie du fossé ;
- Divers travaux sur le scellement des avaloirs rue Corvée des Moines et rue Jeanne d'Arc ainsi que le remplacement de la grille avaloir située place du Général de Gaulle.

Au niveau des autres ouvrages sur le réseau, nous avons réalisé les travaux suivants :

- Réhabilitation du PR les Bains comprenant la démolition de la dalle existante, fabrication et mise en place d'une nouvelle dalle mieux adaptée à l'exploitation de l'ouvrage avec un nouveau tampon d'accès au poste. A noter que des travaux relativement similaires sont prévus en 2023 au niveau de l'ouvrage Château Bas. Ces 2 ouvrages nécessitaient des travaux importants pour faciliter leur exploitation au quotidien ainsi que pour améliorer la sécurité du personnel intervenant sur ces ouvrages ;
- Renouvellement des armoires électriques et de la télégestion des PR Château Bas, route d'Euville et Boulodrome ;
- Remplacement du tampon de fermeture du PR Quai Neptune afin que les véhicules puissent circuler sur la trappe et supprimer ainsi les potelets de protection qui étaient régulièrement renversés.

Enfin sur la station d'épuration, le gros chantier de l'année fût celui des travaux de réfection du bardage, traitement de l'H₂S et de la désodorisation. Ces travaux ont débuté en septembre dernier et se poursuivront début 2023. Saur a notamment remplacé les 2 tours acide et oxydo-basique, enlever dans son ensemble l'ancien bardage, remplacer les systèmes de chauffage et d'éclairage dans le bâtiment des prétraitements.

Autre gros chantier de 2022, celui de la remise en état du chemin de roulement du clarificateur n°2. En effet, le délégataire a été obligé à nouveau de faire des réparations provisoires en début d'année suite à de grosses détériorations du génie civil. Les travaux ont été réalisés courant septembre avec l'isolement de l'ouvrage et la vidange complète de celui-ci. Cela a mis en évidence une détérioration importante du pont racleur (corrosion des éléments métalliques présents dans l'eau). Une remise en état de cet équipement sera à prévoir très rapidement.

Sinon, on peut également lister les travaux suivants sur la station d'épuration :

- Remise en état de l'ensemble des arrêts d'urgence sur la station d'épuration pour la sécurité du personnel ;
- Nombreuses réparations sur les vis de convoyage des boues au niveau de l'atelier de déshydratation des boues ;
- Mise en conformité réglementaire de la porte motorisée ;
- Vidange de la cuve de chlorure ferrique, il restera son démantèlement à réaliser en 2023 ;
- Déplacement de la sonde US du débitmètre de sortie n°2 afin de mettre en conformité cet équipement suite à la remarque de l'organisme de contrôle ;
- Remplacement du chauffage et de l'éclairage au niveau de l'atelier de déshydratation des boues ;
- Remplacement du disconnecteur en entrée station

Indicateurs techniques

2.2. Volumes traités

	2021	2022
Volumes facturés (m ³)	321 319	312 898
Volume des effluents en entrée de STEP (m ³)	615 352	576 136

En 2022, 2 562 m³ ont été déversés en entrée de la STEP .

2.3. Qualité du traitement des eaux usées

2.3.1. La charge entrante

	2021	2022
Volume annuel entrant (m ³ /an)	615 352	576 136
Volume entrant (m ³ /j)	1 685,9	1 578
Charge DBO5 entrante (kg/j)	272,2	319

En moyenne, la station reçoit des volumes et une charge polluante adaptée à sa capacité de traitement :

	Volume (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne entrée 2022	15 78,5	907,1	326,4	365,5	75,7	8,84
Capacité épuratoire (12 500 EH)	1 875	1 688	750	900	188	50
Taux de charge	84%	54%	44%	41%	40%	18%

2.3.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet

Les rendements épuratoires et les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2001

	DCO	DBO5	MES	NGL	NTK	Pt
Nombre de bilans disponibles	24	12	24	12	12	12
Rendement épuratoire moyen annuel (%)	95,6%	99,1%	98,5%	91,8%	95,8%	89%
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	75%	90%	90%	70%	75%	80%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	26,05	1,92	2,39	-	2,52	0,72
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	100	25	30	15	7	2

2.3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Nombre de mesures retenues non conformes	-	-	-	-	2
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	-	-	-	-	-
Nombre de dépassements tolérés	3	3	2	NC	NC
Conformité annuelle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

2.4. Production et évacuation des boues et sous-produits

	2022
Total boues évacuées (TMS/an)	145,81

0 tonnes de MS sont évacuées en épandage agricole.

	2022
Refus de dégrillage (T)	5,64
Sables (T)	2,70
Graisses (m3)	18,00

Les refus de dégrillage sont évacués vers ISDND à Pagny-sur-Moselle, les sables vers valorisation EVAPUR à Thionville ainsi que les graisses.

2.5. Les opérations d'entretien du réseau

Curages	2021	2022	Evolution (%)
Longueur de canalisation curée (ml)	4 549	5 390	18%
Taux de curage du réseau (%)	9,1%	10,8%	18%
ITV	407	1 250	207%
Nombre d'avaloirs curés	1 612	1 648	2%
Curage PR	8	12	50%

2.6. Les opérations de renouvellement

Renouvellement des canalisations	2021	2022	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées par la Collectivité	0	30	-
Cumul du linéaire renouvelé par la Collectivité les 5 dernières années		30	

Le Délégué a procédé au renouvellement des équipements suivants :

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2022	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
PR Commercy - Le Boulodrome	Détecteurs de niveau	Renouvellement complet du matériel	12/05/2022	295
PR Commercy - Le Boulodrome	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	01/06/2022	2 137
PR Commercy - Le Boulodrome	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel	23/06/2022	10 920
PR Commercy - route d'Euville	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	04/05/2022	2 137
PR Commercy - route d'Euville	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel	04/05/2022	4 729
PR Bassin Pollution - rue Château bas	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	12/01/2022	513
PR Bassin Pollution - rue Château bas	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	11/05/2022	2 191
PR Bassin Pollution - rue Château bas	Armoire de Commande	Renouvellement complet du matériel	11/05/2022	8 668
Epuration Commercy	Porte sectionnelle déshydratation	Remplacement de composants ou rénovation	07/07/2022	131
Epuration Commercy	Porte sectionnelle prétraitement	Remplacement de composants ou rénovation	07/07/2022	682
Epuration Commercy	Aérotherme local préparation polymères	Renouvellement complet du matériel	14/09/2022	3 310
Epuration Commercy	Aérotherme déshydratation	Renouvellement complet du matériel	14/09/2022	4 128
Epuration Commercy	Aérotherme prétraitement	Renouvellement complet du matériel	16/09/2022	3 310
Epuration Commercy	Aérotherme local bennes à boues	Renouvellement complet du matériel	13/09/2022	3 310
Epuration Commercy	Armoire générale Eau	Remplacement de composants ou rénovation	10/06/2022	11 755
Epuration Commercy	Armoire et câblage : éclairage, chauffage, ventilation bâtiment prétraitements	Renouvellement complet du matériel	08/07/2022	4 012
Epuration Commercy	Pompe recirculation	Remplacement de composants ou rénovation	30/05/2022	4 358
Epuration Commercy	Pont racleur tranche 2	Remplacement de composants ou rénovation	31/01/2022	1 248
Epuration Commercy	Vis reprise boues	Remplacement de composants ou rénovation	03/01/2022	15 386
Epuration Commercy	Vis épandage boues	Remplacement de composants ou rénovation	03/01/2022	10 750
Epuration Commercy	Potence Fixe recirculation tranche 1	Remplacement de composants ou rénovation	17/10/2022	499
Epuration Commercy	Tuyauterie extraction des boues vers épaisseurs	Remplacement de composants ou rénovation	19/09/2022	3 934
Total				98 402

Dans le CARE, le montant des charges relatives au renouvellement est de 77 300 € dont 63 600 € pour le fonds contractuel. La différence correspond aux dépenses d'entretien électromécanique de 2^{ème} niveau dépenses sur le contrat en 2021.

Le contrat possède un fonds contractuel de renouvellement.

Année	Dotation	Montant utilisé	Solde
2021	60 931 €	25 543 €	35 388 €
2022	63 597	98 402 €	583 €

2.7. Les investissements

Le CARE 2022 indique un montant de 7 700 € d'investissements, ce montant correspond à l'annuité de l'emprunt collectivité prise en charge.

2.8. Les projets à l'étude par la commune en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Le diagnostic permanent du réseau doit être mis en place sur l'ensemble du système d'assainissement. La première partie consistant à instrumenter le réseau en installant des mesures des débits collectés sur le réseau d'assainissement afin d'appréhender la composante de l'effluent en termes d'eaux usées et d'eaux parasites et d'orienter les travaux de recherche de ces eaux claires a été réalisé dans le cadre de notre contrat de DSP.

En complément des investigations complémentaires sont à prévoir sur la conformité des branchements et sur l'identification des rejets industriels. Il serait très intéressant de réaliser une modélisation hydraulique du réseau une fois ces différentes investigations réalisées. La collectivité doit recruter un maître d'œuvre pour avancer sur ces différents points.

Suite au passage de SGS, organisme mandatée par l'Agence de l'Eau sur la conformité de l'autosurveillance, il s'avère que le débitmètre présent en entrée de la station d'épuration n'est pas conforme. Il ne respecte pas les longueurs droites amont/aval préconisées pour fiabiliser la mesure. Un devis est en cours de validation, les travaux seront réalisés en 2023.

SUR LES POSTES DE RELEVAGE

Au niveau du PR les Bains, il faudrait remplacer l'armoire électrique et la télégestion qui sont vieillissantes.

Au niveau du PR Château Bas, il faudrait remplacer la vanne murale en DN 200 servant de by-pass du poste lors des opérations de maintenance celui-ci.

En complément au niveau du bassin de pollution Château Bas, il faudrait également déposer la plateforme actuelle, refaire les conduites de refoulement afin de sortir les clapets/ vannes du poste et créer une cale sèche à proximité du PR, il faudrait aussi voir pour sécuriser l'accès au poste (pose de barreaudage antichute ainsi que changement des tampons actuel, une partie de ces travaux sont prévus en 2023.

Prévoir le remplacement de l'armoire de commande du Poste de relèvement Coutote et intégrer une télétransmission afin d'être informé des éventuels défauts de ce site.

Effectuer un diagnostic complet du génie civil du PR d'Euville qui se dégrade rapidement (poste en résine).

SUR LA STATION D'EPURATION

Un des sujets majeurs sur la station d'épuration concerne le traitement des boues. En effet comme indiqué précédemment nous sommes intervenus à de nombreuses reprises en 2021 et 2022 pour des casses sur les augets / vis de convoyage du filtre-pressé. Ces réparations ne sont pas récentes et nécessitent aujourd'hui de repenser complètement le fonctionnement de cet équipement. Une étude est actuellement en cours de chiffrage chez SAUR pour remplacer le système de convoyage actuel.

En complément, du fait du COVID et de l'obligation d'hygiéniser les boues avant épandage, les boues sont actuellement envoyées sur une filière de compostage à défaut de pouvoir chauler les boues en amont du filtre-pressé. Il faut remplacer le silo de chaux actuel ainsi que tout le système d'injection de chaux. Cela fait partie de l'étude globale à mener sur la déshydratation des boues.

Sinon, concernant les autres travaux à réaliser sur site, voir le listing suivant :

- Changement du Moto réducteur de la vis de relevage des eaux brutes n° 2, avec installation d'un variateur de vitesse ;
- Changer les clapets / vannes du puits de recirculation du clarificateur n°2 ainsi que la vanne murale. Plus globalement, suite à la vidange du clarificateur, il a été mis en avant que le pont racleur était à reprendre entièrement ainsi que sa jupe de diffusion (équipement hydraulique percée et fortement corrodé) ;
- Afin d'améliorer les manœuvres de chargement / déchargement des bennes de refus dégrillage et sables, il faudrait modifier le convoyage de ceux-ci et créer une benne fixe en inox d'environ 5m³ afin de venir pomper dedans directement avec un camion hydrocureur ;
- Changer la vanne murale du puits à boues du clarificateur n°1 ;
- Concernant la désodorisation, afin d'optimiser le traitement sur la tour oxydo-basique, il faudrait passer d'une mesure redox à une mesure du chlore libre. Pour cela, il faudrait remplacer le transmetteur et la sonde ce qui devrait entraîner une baisse de consommation en réactifs (soude et javel).

Enfin, il faudrait reprendre une partie de la haie végétale (tuyas), car une partie sont morts et des trous sont présents, cela afin de préserver la barrière naturelle existante.

SUR LE RESEAU

IMPORTANT : Suite à des investigations sur le réseau, nous nous sommes aperçus que la conduite qui passait sous le canal et la voie ferrée apportait énormément d'eaux claires parasites (Rue du Docteur Boyer – Château Stanislas), la conduite est ovalisée et plus étanche. Il faudrait soit si techniquement cela est envisageable chemiser cette conduite ou sinon reposer une nouvelle conduite via un fonçage.

Rue de la maréchalerie, des maisons de particuliers sont raccordées sur le réseau eau pluviale car le réseau des eaux usées est trop haut. Il faudrait prévoir des travaux pour créer un nouveau collecteur EU en DN 200 pour remettre en conformité ces branchements. D'autre part un carneau passe dans cette même rue et 4 avaloirs seraient à siphonner pour éviter les remontées d'odeur dans la rue.

Un avaloir situé en haut de la rue Raymond Poincaré (rondpoint des vaches bleu) n'est pas raccordé au réseau pluvial il coule donc plus bas dans la rue il faut prévoir des travaux pour raccorder celui-ci

Curage du fossé et pose d'une tête de pont au niveau de l'exutoire de la rue Port Canal afin d'éviter que le fossé en calcaire ne vienne boucher l'exutoire du réseau d'eau pluviale.

Reprise des collecteurs d'eaux usées et pluviales situés rue Jean Moulin,

Reprise du collecteur d'eaux usées en DN 200 situé rue Jean Didelot qui passe en domaine privé.

Remettre à niveau les deux tampons situés sous les enrobés de la piste cyclable afin de pouvoir y accéder en cas de bouchage du réseau (tampons repérés lors du passage caméra réalisé route d'Euville).

Renouveler le regard d'arrivée des effluents de la commune de Vignot qui est fortement dégradé ainsi que le regard d'arrivée des effluents du PR Château Bas qui présente une dégradation avancée du fait de l'H2S.

Enfin au niveau des déversoirs d'orage, il faudrait remplacer la lame de déversement du DO n°3 situé rue du 155ème RI, mettre à niveau le tampon du DO Didelot et remplacer le clapet anti-retour du DO n°4

2.9. Détail sur l'indicateur connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.2B)

Critère	Points obtenus en 2021	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10	/10

Critère	Points obtenus en 2021	Nombre maximal de point
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	0	/10
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	0	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose des tronçons sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	0	/15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Pourcentage du réseau dont l' altimétrie des canalisations est connue : Altimétrie connue pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Altimétrie connue pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Altimétrie connue pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Altimétrie connue pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Altimétrie connue pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Altimétrie connue pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Altimétrie connue pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	0	/15
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	0	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	0	/10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	0	/10
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	0	/10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau , un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	0	/10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0	/10
TOTAL	15	/120

Cet indicateur était à 35 en 2021. Le délégataire explique « Indicateur 202.2 = 15 car les points de la partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points des parties A + C sont acquis ce qui n'est pas le cas. L'Indicateur 2021 = 35 dans le RAD mais c'est une erreur, nous aurions dû être à 15 également pour les mêmes raisons. »

2.10. Détail de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

Catégorie	Points obtenus	Nombre de points maximum
A. - Eléments communs à tous les types de réseaux :		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement) ;	20	/20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) ;	10	/10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;	20	/20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ;	30	/30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ;	10	/10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0	/10
B. - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0	/10
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	/10
TOTAL	100	/120

N.B. : Les éléments indiqués aux points B et C ne sont pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux

3. Indicateurs financiers

3.1. Les tarifs

	Tarif au 1er janvier 2022	Tarif au 1er janvier 2023
Part Collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,0799 €	1,0799 €
Part Déléataire		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,2916 €	1,2916 €
Taxes et redevances		
TVA	10,00%	10,00%
Redevance modernisation (€/m3)	0,2330 €	0,2330 €

Les tarifs de la part communale ont été approuvés par une délibération en date du 14 décembre 2020.

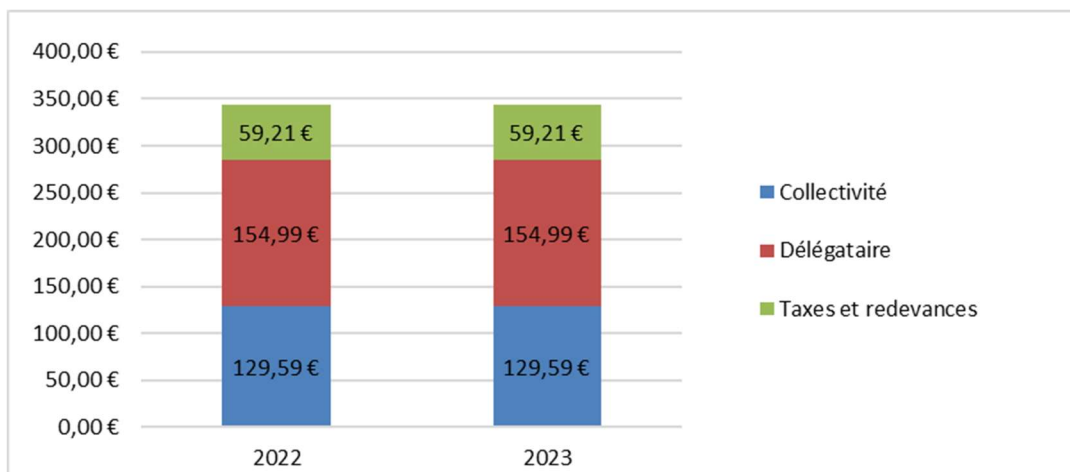
3.2. La facture 120 m3

	au 01/01/2023	
	PU	MONTANT
Epuration eaux usées		
Consommation		
Part du Déléataire	1,2916 €	154,99 €
Part de la Collectivité	1,0799 €	129,59 €
Organismes publics		
Redevance de modernisation	0,2330 €	27,96 €
Total HT		312,54 €
TVA à 10%		31,25 €
Total Assainissement TTC		343,79 €

Prix TTC au m3 (pour 120 m3)	2,86 €
-------------------------------------	---------------

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 343,79 € TTC. Il reste inchangé à l'année précédente.

Les différentes composantes de la facture TTC au 1^{er} janvier de l'année N pour 120 m³ sont les suivantes :



3.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire

Montants en k€	2021	2022	Evolution
Produits	768,7	810,3	5,4%
Exploitation du service	376,4	401,7	6,7%
Collectivité et autres organismes publics	334,0	356,0	6,6%
Travaux attribués à titre exclusif	17,8	9,6	-46,1%
Produits accessoires	40,5	43,0	6,2%
Charges	842,8	875,4	3,9%
Personnel	148,6	151,3	1,8%
Energie électrique	53,0	48,4	-8,7%
Produits de traitement	14,1	14,5	2,8%
Analyses	1,2	4,2	250,0%
Sous-traitance, matières et fournitures	99,7	88,2	-11,5%
Impôts locaux et taxes	9,3	4,2	-54,8%
Autres dépenses d'exploitation, dont :	60,3	64,5	7,0%
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	0,5	1,2	140,0%
<i>Engins et véhicules</i>	29,0	30,9	6,6%
<i>Informatique</i>	16,0	16,5	3,1%
<i>Assurance</i>	1,5	1,5	0,0%
<i>Locaux</i>	8,3	9,3	12,0%
<i>Divers</i>	5,0	5,1	2,0%
Frais de contrôle	3,0	3,1	3,3%
Contribution des services centraux et recherche	41,5	47,7	14,9%
Collectivités et autres organismes publics	334,0	356,0	6,6%

<i>Part collectivité</i>	275,0	294,0	6,9%
<i>Autres organismes publics</i>	59,0	62,0	5,1%
Charges relatives aux renouvellements	66,7	77,3	15,9%
<i>garantie de continuité de service</i>	5,7	13,7	140,4%
<i>fond contractuel</i>	60,9	63,6	4,4%
Charges relatives aux investissements contractuels	7,6	7,7	1,3%
Charges relatives investissements du domaine privé	3,8	4,2	10,5%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement		3,8	
Résultat avant impôt	- 74,1	- 65,1	+12,1%
Impôts			
RESULTAT NET	- 74,1	- 65,1	+12,1%

3.4. Le budget annexe Assainissement de la Commune

3.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2021	2022
Redevance FNDAE	171 217,11 €	259 521,55 €
Quote-part frais généraux mise à disposition ouvrages	916,18 €	-
Prime d'épuration	20 602,00 €	-
Total	192 765,29 €	259 521,55 €

3.4.2. Le financement des investissements

Investissements financés	Montant total HT 2021	Montant total HT 2022
	31 554,60 €	119 226,62 €

Aucun emprunt n'a été contracté, investissements sur fonds propres.

3.4.3. Etat de la dette du service

Au 31/12/2022, le capital de la dette restant dû par la commune s'élève à 51 363,00 €. L'annuité payée au titre de l'exercice 2022 s'est élevée à 65 273,11 € (dont 61 247,94 € de remboursement en capital).

3.4.4. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti 2021	Montant amorti 2022
	166 538,26 €	166 538,26 €

3.4.5. Opérations de coopération décentralisée


La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

4. Les indicateurs de performance

4.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	5776	4965	-14,0%
D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	0	0	
D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte		145,81	
D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³	2,87 €	3,10 €	8,0%

4.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif		1986	
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	35	15	-57% 
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224 -10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	NR	NR	Moyenne nationale 2022 : 98%
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	NR	NR	Moyenne nationale 2022 : 97%
P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	NR	NR	Moyenne nationale 2022 : 94%

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%	0%
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,00000	0,00000	
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.	0,00 /1000 ab.	0,00 /1000 ab.	
P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'intervention requis. Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les partie privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public sont à prendre en compte. L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	23,3200 / 100 km	0,0000 / 100 km	-100%

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conforme à la réglementation	100%	96%	-4%
P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des	30	100	233%
P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	NR	NR	
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,000%	1,040%	
P258.1 : Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix rapporté au nombre d'abonnés. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service	0,51 /1000 ab.	0,00 /1000 ab.	-100%

Réponse du délégataire par rapport à certains indicateurs :

- P203.3 → Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU → Conforme en temps sec, non conforme en temps de pluie (avis de l'exploitant uniquement) ; On dépasse les 5% de volumes déversés en point A1 et ce depuis 2019 compris du fait de la problématique ECP sur la commune
- P204.3 → Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU → Conforme comme en 2021 (avis de l'exploitant uniquement)

- P205.3 → Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU → Conforme (avis de l'exploitant uniquement) ; non conforme en 2021 en raison d'une invalidation de l'autosurveillance de l'AERM (corrigé le 06/09/2022) et d'une incohérence entre les boues produites (147 T de matières sèches) et les boues évacuées (521T de matières sèches). Pour 2022 la STEP a produit 147.8 T de MS et évacué 145.81 T de MS.

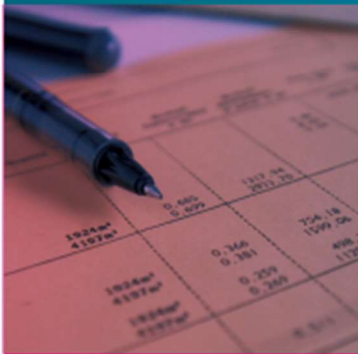
ANNEXE - Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin- Meuse



Édition mars 2023
 CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

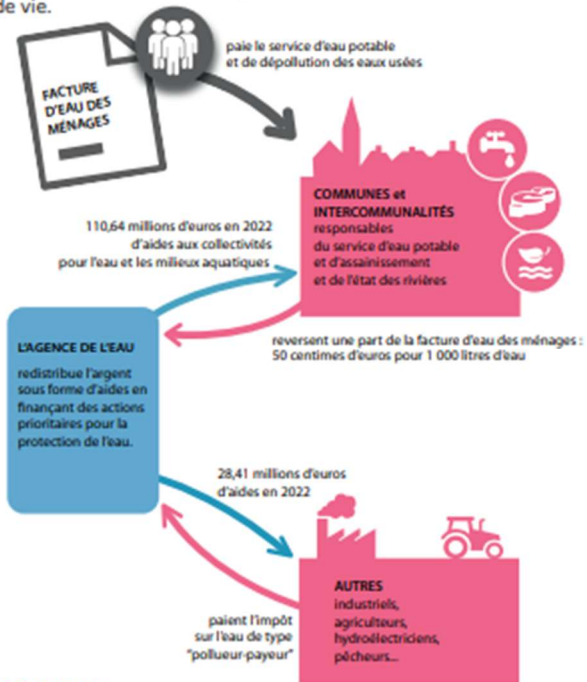
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 400 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2021).
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs-vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
 (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
 (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts → bit.ly/Podcasts-Eau



Rédaction : AELR-DC et AEFM DCOM • avril 2023 • Imprimé sur papier PEFC™
Crédits photos : les agences de l'eau - iStockphoto, Chempira & Jean-Louis Aubert